

**COMPTE RENDU DÉFINITIF  
DE LA NEUF CENT CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 16 mars 2004, à 10 h 10

Président: M. Pablo MACEDO (Mexique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 951<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de toutes les délégations à la Conférence du désarmement, de dire à quel point nous avons été choqués et indignés par l'attentat terroriste perpétré à Madrid jeudi dernier, attentat au cours duquel plus de 200 innocents, y compris une fillette de sept mois à peine, ont perdu la vie. Nous condamnons sans réserve cet acte terroriste et nous souhaitons que les auteurs et les instigateurs en soient traduits en justice.

Au nom de la Conférence du désarmement, j'adresse toutes nos condoléances au Gouvernement et au peuple espagnols, ainsi qu'aux familles des victimes. Je vous invite à présent à observer une minute de silence à la mémoire des victimes.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Carlos Miranda.

M. MIRANDA (Espagne) (traduit de l'espagnol): Avant tout, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que toutes les personnes présentes en ce moment dans cette salle, pour cette minute de silence et pour les propos que vous avez tenus au nom de la Conférence. Une minute est peu de choses au regard de toute une vie et, plus encore, de l'histoire, mais cette minute est placée sous le signe de la solidarité de toutes les personnes ici présentes avec les victimes de l'attentat perpétré à Madrid jeudi dernier. Pour moi, comme pour chacun, je crois, cette minute a été particulièrement émouvante, et j'en rendrai compte à mes autorités. Je vous en remercie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Aujourd'hui, la Conférence du désarmement entendra les orateurs suivants: l'honorable Bill Graham, Ministre des affaires étrangères du Canada; S. E. M. Brian Cowen, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Reaz Rahman, Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh et S. E. M<sup>me</sup> Laila Freivalds, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

La présence parmi nous de ces ministres témoigne de l'attachement de leurs gouvernements à nos efforts et montre toute l'importance qu'ils continuent d'accorder à cette instance.

Permettez-moi à présent de souhaiter une chaleureuse bienvenue au premier orateur, l'honorable Bill Graham, Ministre des affaires étrangères du Canada, à qui je donne la parole.

M. GRAHAM (Canada): Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs et, tout particulièrement, si vous me le permettez, Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne, nos pensées vous accompagnent, vous et le peuple espagnol, et je pense que la minute de silence que nous avons observée ce matin s'imposait pour commémorer les terribles attentats de la semaine dernière.

Il y a quelques semaines, je me suis entretenu avec sept jeunes universitaires canadiens dont les travaux de diplôme sont consacrés aux questions qui nous occupent ici aujourd'hui. Des armes légères à l'espace, leurs recherches portent sur nombre des questions essentielles touchant à la non-prolifération et au désarmement, auxquelles la communauté internationale doit

(M. Graham, Canada)

aujourd'hui faire face. Au cours de la discussion, je me suis souvenu de l'importance que les travaux que nous menons ici revêtent pour la génération à venir, ainsi que de la responsabilité collective qui est la nôtre de progresser sur les questions dont nous sommes saisis, précisément au nom de cette génération. De toute évidence, la génération à venir se trouvera face à des dangers aujourd'hui inconnus, mais nous connaissons les dangers d'aujourd'hui et nous savons ce que nous devons faire: surmonter nos désaccords et élaborer un cadre de sécurité multilatéral solide, ancré dans le droit international et garanti par des mécanismes d'application et de vérification efficaces. Les étudiants que j'ai rencontrés m'ont fait part de leur consternation devant la lenteur des progrès accomplis en ce sens, et je ne puis que partager leur sentiment.

En ma qualité de Ministre canadien des affaires étrangères et en tant qu'ancien Président de la Commission permanente des affaires étrangères et du commerce international du Parlement canadien, j'ai travaillé sur ces questions pendant près de 10 ans. Durant cette période, j'ai suivi avec attention le débat sur la non-prolifération, la limitation des armements et le désarmement dans le monde et, en particulier, les travaux de la Conférence du désarmement. Lorsque j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant cette instance il y a deux ans, je me suis exprimé franchement, et je ferai de même aujourd'hui. L'importance de la Conférence et les questions dont elle est saisie l'exigent.

La Conférence est unique en ce qu'elle est la seule instance multilatérale permanente pour la négociation d'instruments de désarmement et de limitation des armements. En la fondant, la communauté internationale a démontré sa volonté d'établir des mécanismes juridiquement contraignants pour mettre fin à la prolifération et assurer le désarmement.

Il y a moins de 10 ans, les mesures prises par la Conférence traduisaient une volonté collective d'attaquer de front des questions importantes. La Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont vu le jour dans cette instance. Pourtant, depuis maintenant de nombreuses années, nous sommes incapables de nous entendre ne serait-ce que sur un programme de travail. Les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, l'examen de questions urgentes de désarmement nucléaire, les discussions sur les possibilités de prévenir une course aux armements dans l'espace et la négociation de garanties de sécurité négatives, tels sont les projets urgents qui sont les otages d'un blocage dans lequel s'oppose une poignée de pays.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Les conséquences de cette inaction prolongée sont graves pour nous tous. Depuis la dernière fois que la Conférence a convenu d'un programme de travail, l'environnement de sécurité est devenu beaucoup plus complexe. La propriété et le contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs étaient autrefois l'apanage des États, mais maintenant nous connaissons l'existence d'acteurs non étatiques qui ont accès à des armes perfectionnées, qui souhaitent acquérir des armes de destruction massive et qui ont manifestement l'intention de s'en servir.

Il apparaît par ailleurs que des acquis qui représentent de nombreuses années de travail ardu sont en train de se défaire. Il y a deux ans, j'ai même signalé que certains pays s'abritaient derrière le processus multilatéral et abusaient des principes d'équité et de non-discrimination

(M. Graham, Canada)

pour chercher à se doter d'armes de destruction massive. Dernièrement, des révélations ont été faites concernant un vaste réseau de trafiquants de matières nucléaires qui comptait parmi ses clients des États parties au TNP. La communauté internationale doit donc maintenant se rendre à l'évidence et reconnaître que la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires est menacée aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

Sur cette toile de fond, il est plus important que jamais que la Conférence approuve un programme de travail et se remette à l'œuvre. La proposition des cinq Ambassadeurs dont elle est saisie est raisonnable et rallie de nombreux appuis, et je vous engage tous à l'appuyer en l'utilisant comme point de départ pour vous entendre sur un programme de travail. Le mois dernier, j'ai écrit à mes collègues du G-8 pour leur faire part de mes soucis et les inviter à faire preuve de volonté politique afin que la Conférence puisse sortir de l'impasse. Aujourd'hui, il convient que je vous adresse à tous la même exhortation.

Chers collègues, permettez-moi de vous rappeler pourquoi la conjoncture internationale réclame d'urgence votre créativité et votre engagement. Tout le monde sait bien que la prolifération dont il est question aujourd'hui affaiblit notre sécurité collective et ébranle les fondements du régime juridique des traités internationaux. Pour la première fois en 35 ans, un État a dénoncé le Traité sur la non-prolifération. Les actions de la République populaire démocratique de Corée menacent ses voisins immédiats et toute la communauté internationale. Notre réponse collective doit être directe et sans équivoque, pour éviter que d'autres proliférateurs n'en tirent des conséquences fâcheuses.

Car il y a d'autres proliférateurs, bien entendu. Comme nous l'avons déjà appris, la Jamahiriya arabe libyenne avait avancé bien plus loin que nous ne le croyions dans son programme d'acquisition d'une technologie et de matières aptes à servir à la mise au point d'armes nucléaires. Sans excuser cet État partie au TNP d'avoir violé ses engagements contractuels, il faut le féliciter d'avoir compris que ces mesures ne contribuaient pas à sa vraie sécurité et d'avoir pris la décision de démanteler ses programmes d'armes nucléaires et chimiques et de missiles.

Quant à l'Iran, autre État partie du TNP, ses intentions demeurent toujours obscures. L'an dernier, devant les instances internationales, ce pays a reconnu qu'il menait secrètement depuis plus de 20 ans un vaste programme d'activités nucléaires qui aurait dû être signalé à l'Agence internationale de l'énergie atomique et assujetti aux garanties de l'Agence. Le rapport du 24 février de l'Agence révèle de sérieuses contradictions et des questions restées sans réponse. Depuis, les déclarations émanant de ce gouvernement sont équivoques et le doute demeure quant à ses intentions futures. Cela dit, je suis heureux – et je suis certain que tout le monde ici est très content – que l'Iran ait indiqué hier qu'il coopérerait avec les inspecteurs à la fin du mois.

Nous savons en outre que les chercheurs nucléaires pakistanais ont vendu à d'autres pays durant de nombreuses années la technologie relative aux armes nucléaires. Cette situation exige une pleine collaboration entre la communauté internationale et le Gouvernement du Pakistan pour obtenir des détails sur ces transferts et mettre au jour toutes les ramifications du réseau international en cause.

(M. Graham, Canada)

Le fait que des proliférateurs déterminés aient pu se soustraire aussi facilement à leurs obligations contractuelles montre jusqu'à quel point il est urgent de renforcer les mécanismes d'application et de vérification. Dans certains domaines, ces mécanismes n'existent même pas – c'est le cas par exemple de la Convention sur les armes biologiques. Le temps est sûrement venu de reconnaître que la plupart des outils de vérification et d'application qui existent ont été conçus pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive durant la guerre froide et ne sont pas adaptés aujourd'hui au nouvel environnement de sécurité. Il faut renforcer tous les mécanismes d'application et de vérification entre États et s'assurer aussi qu'ils sont à même de prévenir la prolifération d'armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques. Il faut également renforcer le régime des traités multilatéraux existant en y ajoutant de nouveaux instruments et accroître également les moyens dont dispose l'ONU. Je vous assure que le Canada y contribuera sur plusieurs fronts.

À cet égard, je vous signale le soutien renforcé que nous allons accorder à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Directeur général de celle-ci a émis quelques idées intéressantes sur le cycle du combustible nucléaire. Le Canada va les examiner et coopérer avec toutes les instances concernées pour promouvoir d'autres initiatives réalistes du même ordre.

*(L'orateur reprend en anglais.)*

Nous avons tous lieu d'être encouragés par le fait que la communauté internationale envisage de nouveaux moyens de lutter contre les risques de prolifération. La stratégie de l'UE concernant les armes de destruction massive, l'allocution du mois dernier du Président Bush et le récent discours de M. Straw, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, sont autant de manifestations de la volonté politique commune de lutter contre la prolifération. Ces signes montrent également que diverses approches sont possibles. En fin de compte, les efforts conjoints de pays qui partagent des positions proches, s'ils ne sauraient remplacer la Conférence du désarmement et des traités juridiquement contraignants, deviennent néanmoins nécessaires lorsqu'il ne se trouve aucun autre moyen d'agir pour régler les problèmes urgents. Et encore, ces efforts ne seront efficaces que s'ils s'inscrivent dans un système complet de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement.

Parmi ces initiatives figure l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui vise à faire échec au trafic de missiles et d'armes de destruction massive. Lors de leur cinquième réunion plénière, qui s'est tenue à Lisbonne au début du mois, les participants à cette initiative ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à agir efficacement pour combattre la prolifération et le trafic des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes. Cette initiative a déjà aidé à sensibiliser l'opinion internationale et à renforcer la coopération internationale. Le Canada est acquis aux principes issus de cette initiative, et nous avons la volonté de faire en sorte que toute activité à laquelle nous participerons dans le cadre de cette initiative soit pleinement compatible avec le droit international et avec nos propres lois et obligations juridiques. Nous avons l'intention d'accueillir une réunion d'experts des pays participant à l'initiative à Ottawa le mois prochain.

Avec les pays qui partagent les mêmes positions, le Canada participe également au Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qui a été lancé à Kananakis en 2002. Dans le cadre de cette initiative, les

(M. Graham, Canada)

gouvernements des pays du G-8 et d'autres pays se sont engagés à consacrer jusqu'à 20 milliards de dollars des États-Unis à la promotion du désarmement et de la non-prolifération, les fonds allant à la Russie dans un premier temps, dans le but d'empêcher l'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes. Dans les 10 ans qui viennent, le Canada participera à hauteur d'un milliard de dollars canadiens au financement de la destruction des stocks d'armes chimiques de la Russie, de l'élimination de ses matières nucléaires de qualité militaire, du démantèlement de ses sous-marins nucléaires mis hors service et de la reconversion de ses experts scientifiques militaires. Devant le succès de cette initiative en Russie, le Président Bush a récemment proposé que le Partenariat soit étendu à d'autres régions où existent des risques importants de prolifération.

Ces efforts concrets sont des mesures de désarmement importantes qui complètent l'action de la communauté internationale en faveur de la non-prolifération. Toutefois, nous savons tous que, pour que la non-prolifération devienne une réalité à long terme, il est primordial de prendre en compte les motivations profondes qui poussent certains à vouloir acquérir des missiles et des armes de destruction massive. Si nous ne progressons pas vers un désarmement nucléaire, il sera très difficile d'empêcher les États non dotés d'armes nucléaires de voir dans ces armes un moyen de dissuasion ou même un certain facteur de prestige politique. Nous devons avant tout ne pas oublier notre objectif ultime, qui est l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, un objectif qui est celui de l'humanité tout entière.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un instrument juridique quasi universel dont les dispositions répondent aux objectifs interdépendants que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Alors que nous préparerons la Conférence d'examen du TNP de 2005, le Canada fera le maximum pour encourager tous les États à demeurer fidèles au compromis qu'ils ont accepté en 1995 et dont les prémisses étaient la permanence et la responsabilité. Nous encouragerons les États à prouver par des actes et non simplement par des mots leur attachement à l'article VI, à renforcer les liens établis entre les articles III et IV et à améliorer le fonctionnement et l'application du Traité. Une reprise des travaux de la Conférence du désarmement aurait, je crois, un effet très positif sur le processus d'examen du TNP.

La capacité du TNP à enrayer la prolifération horizontale des armes nucléaires dépendra, en définitive, de l'efficacité des dispositions de l'article III relatives à la vérification. Le niveau de soutien accordé au système des garanties renforcées constitue l'étalon qui permet de mesurer cette efficacité. Certains seront peut-être d'un avis différent, mais le Canada, comme d'autres pays, estime que les accords de garanties générales et les protocoles additionnels font partie de l'engagement pris par l'ensemble des États non dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP.

À cet égard, je ne puis que regretter que, près de sept ans après l'approbation du protocole additionnel type, seuls 39 pays aient conclu des protocoles additionnels. Quarante-six États parties au TNP n'ont même pas conclu d'accord de garanties. Le Canada entend continuer à collaborer avec l'Agence et avec d'autres pays pour encourager l'universalisation des accords de garanties, mais aussi des protocoles additionnels, qui sont si importants.

Nous continuerons à militer en faveur de l'application des 13 mesures concrètes relatives au désarmement, arrêtées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Dans

(M. Graham, Canada)

le cadre de ces mesures interdépendantes, la Conférence du désarmement a été invitée à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À ce jour, ce processus n'a toujours pas repris, malgré l'adoption d'un mandat de négociation et malgré l'importance que nous attachons tous à l'interdiction de la production de matières fissiles. Pourquoi l'ouverture de discussions officielles – un pas en avant si insignifiant – demeure-t-elle si difficile? Je dois dire que j'ai du mal à le comprendre, comme, sans doute, les personnes ou les populations qui n'assistent pas à nos débats. Après tout, du fait de la règle du consensus, les États ne peuvent pas être contraints d'accepter un résultat qu'ils jugent incompatible avec leur sécurité nationale. Tant que nous n'ouvrons pas les négociations, nous ne connaissons pas les solutions peut-être ingénieuses et mutuellement bénéfiques dont nos négociateurs sont capables.

Par ailleurs, le Canada est favorable à une entrée en vigueur aussi rapide que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À la fin de l'année dernière, j'ai écrit à tous mes homologues des États qui n'avaient pas encore ratifié ce traité en les priant instamment de mettre la dernière main à cet important travail encore inachevé. Nous continuerons tous à suivre l'évolution de la situation à cet égard.

Enfin, permettez-moi de mentionner un objectif qui, pour le Canada, revêt une importance capitale. Je veux parler d'un traité interdisant l'implantation d'armes dans l'espace. Il serait particulièrement bienvenu de faire en sorte qu'un des éléments du programme de travail de la Conférence du désarmement porte sur la création d'un comité spécial chargé d'entamer des discussions, sans condition préalable, sur la façon dont la communauté internationale pourrait empêcher la militarisation de l'espace. Tous les pays ont évidemment intérêt à reconnaître l'importance que revêt un espace exempt d'armes pour notre sécurité collective. Il en va de même, bien entendu, des avantages que nous trouverions tous si nous disposions de moyens de garantir que l'espace est utilisé à des fins exclusivement pacifiques. En effet, nous le savons, les services publics mondiaux, en expansion, que fournissent les satellites de communication, de navigation et de télédétection sont devenus un élément essentiel pour nos économies.

La position du Canada concernant l'espace, comme celle, sans doute, d'autres pays représentés ici, a évolué au cours de ces dernières années. Nous demeurons fermement opposés au déploiement d'armes dans l'espace. Pourtant, nous reconnaissons également la nécessité d'assurer la sécurité des satellites indispensables à notre sécurité et à notre prospérité. C'est pourquoi nous avons élaboré une nouvelle approche générale consistant à intégrer les questions concernant la sécurité dans l'espace à l'examen de la nécessité pour la communauté internationale de pouvoir accéder en toute sécurité et en toute équité à l'espace à des fins pacifiques. Les 25 et 26 mars prochains, cette approche sera présentée à l'occasion d'un séminaire consacré à la question de l'espace pour tous, organisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, par d'importantes organisations non gouvernementales et par le Ministère canadien des affaires étrangères. J'espère que beaucoup d'entre vous seront en mesure de participer à cette manifestation, en y apportant leur appui et leur savoir-faire.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant la position du Canada selon laquelle les structures de la non-prolifération, de la limitation des armements et du désarmement représentent un pilier indispensable de la sécurité de notre propre pays et, nous le croyons, de tous les autres pays. La sécurité mondiale doit être renforcée par des interdictions absolues concernant les

(M. Graham, Canada)

armes chimiques et biologiques. Malgré ses récents revers, le Traité sur la non-prolifération a endigué la prolifération des armes nucléaires et a permis à la communauté internationale de s'engager à éliminer totalement ces armes. Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires rendra plus difficile les explosions nucléaires expérimentales et, partant, le déploiement des armes nucléaires.

De toute évidence, l'inaction de la Conférence du désarmement constitue un grave sujet d'inquiétude, mais nous devons aussi garder à l'esprit que, dernièrement encore, nous avons su trouver des domaines de coopération, tels que les négociations, récemment conclues, sur un protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Hors de cette instance, nous pouvons nous féliciter de la tenue prochaine du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, sommet qui nous donnera l'occasion de consolider les progrès réalisés dans la lutte mondiale contre les mines terrestres depuis l'adoption de la Convention d'Ottawa, en 1997. Le Canada se félicite des nouveaux engagements pris en faveur de programmes d'action humanitaire contre les mines notamment de l'augmentation de la contribution financière récemment annoncée par les États-Unis. Nous continuerons à travailler avec nos collègues de ce pays et à les encourager à adopter des politiques compatibles avec la norme internationale instituée par la Convention d'Ottawa.

En conclusion, permettez-moi d'évoquer l'allocution prononcée le mois dernier à Davos, par le Premier Ministre canadien, Paul Martin, qui a souligné qu'aucun pays ne pouvait faire face à lui seul aux conséquences de l'interdépendance, et que nous avons besoin d'institutions multilatérales efficaces. Tel est le sens de l'engagement du Canada. La Conférence du désarmement présente des lacunes, mais ses antécédents montrent qu'elle peut fonctionner et répondre aux besoins de sécurité les plus urgents de tous nos citoyens. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté politique nécessaire pour nous remettre au travail. Je terminerai donc en lançant un appel à chacun de vous et aux gouvernements que vous représentez afin que nous arrêtions de perdre du temps. Oublions nos divisions et relevons les défis qui se posent à nous. Nous sommes comptables devant les générations futures et seule une action constructive nous permettra d'assumer cette responsabilité et de leur assurer une vie et un avenir meilleurs.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Canada de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 10 h 35; elle reprend à 10 h 40.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): J'ai maintenant l'honneur d'accueillir S. E. M. Brian Cowen, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, auquel je donne la parole.

M. COWEN (Irlande) (traduit de l'anglais): Le fait de prendre la parole dans cette salle me procure une émotion particulière, car, comme vous le savez, elle a été construite pour abriter la Société des Nations. La politique irlandaise en matière de sécurité est issue de notre expérience de la Société des Nations. Ayant adhéré à la SDN en tant que petit pays nouvellement indépendant, nous en sommes venus à penser que la meilleure façon d'assurer notre sécurité était d'intégrer un système efficace de sécurité collective dont l'objectif serait de prévenir les conflits et de contenir résolument les agressions. Malheureusement, avant même que la construction de

(M. Cowen, Irlande)

ce bâtiment ne soit achevée, l'organisation qu'il était censé abriter s'est montrée incapable d'empêcher que la situation ne dégénère en conflit mondial.

Malgré ses imperfections, le nouveau système multilatéral, apparu en 1945 et basé sur la Charte des Nations Unies, a connu plus de succès et acquis une plus grande légitimité dans le maintien de l'état de droit dans les relations entre États. L'Irlande a toujours été un ardent défenseur du rôle de l'ONU dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. Les récents événements ont démontré les limites et les faiblesses de l'Organisation. Ils ont aussi démontré la légitimité sans équivalent que l'ONU confère à la quête de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne pouvons plus nous en passer.

La Conférence du désarmement peut avoir un rôle important à jouer dans les efforts multilatéraux en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'attitude de l'Irlande vis-à-vis du désarmement est ancrée dans la ferme conviction que la coopération multilatérale sert les intérêts de tous les États et, tout particulièrement, des plus petits qui, du fait de leur manque de puissance militaire, doivent compter sur l'édification et le maintien d'un système solide, fondé sur des règles. Nous avons foi dans le régime multilatéral institué par les traités et accords de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes résolus à mettre en œuvre et renforcer ces instruments et à œuvrer pour leur universalisation.

L'Union européenne, que l'Irlande a l'honneur de présider actuellement, a fait d'un multilatéralisme effectif le cœur de sa politique étrangère et de sécurité commune. Un ordre international fondé sur le droit et des institutions internationales solides sont d'une importance fondamentale pour l'Union européenne.

Un multilatéralisme effectif implique une volonté de travailler avec les autres pour éliminer les causes profondes des conflits, promouvoir le respect des droits de l'homme et créer des mécanismes de règlement pacifique des différends. Le désarmement et la limitation des armements sont des éléments essentiels de la prévention des conflits, car ils atténuent l'impact des guerres et contribuent au règlement des problèmes de l'après-guerre.

L'expérience irlandaise des conflits nous a appris que les armes dites classiques font régner la terreur, la misère et la souffrance. Cette expérience se répète dans bien d'autres situations qui illustrent de façon plus criante encore les dégâts provoqués par le commerce des armes légères. Les progrès dans la prévention des mauvaises utilisations de ces armes seront lents, mais il faut leur accorder un rang de priorité plus élevé. Les négociations qui s'ouvriront l'été prochain concernant le traçage et le marquage des armes légères devraient aboutir à un accord sur un instrument juridiquement contraignant destiné à renforcer les contrôles et à atténuer les effets dévastateurs de ces armes dans le monde.

Les situations d'après-guerre se caractérisent souvent par le fait que les populations continuent d'être victimes des armes. Des enfants, des femmes et des hommes sont trop souvent frappés dans leur vie quotidienne par des mines terrestres et d'autres restes de guerre abandonnés. Les gouvernements, encouragés par l'appui de la société civile, ont progressé dans la lutte contre ce phénomène. Cette année, nous commémorons le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Cette année encore, la Conférence d'examen de Nairobi sera l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés et

(M. Cowen, Irlande)

nous permettra d'envisager de nouveaux moyens d'assurer le respect universel des principes établis par ce traité et d'en universaliser l'application.

Alors que la limitation des armements traverse une période difficile, le succès des négociations sur un protocole additionnel annexé à la Convention sur certaines armes classiques constitue un réel motif de satisfaction. L'Irlande a eu le plaisir d'organiser une conférence sur la question des restes explosifs de guerre et le développement, conférence qui s'est tenue à Dublin du 23 au 25 avril 2003. Le fait qu'il y a eu accord sur la nécessité de régler la question des restes explosifs de guerre représente un pas important et il est à espérer qu'un nouvel élan pourra être donné par ce biais aux autres questions encore en suspens dans ce domaine.

Les armes classiques ont probablement fait bien plus de morts que les armes de destruction massive, mais c'est bien la prolifération et le risque de l'utilisation de ces armes qui suscitent les craintes les plus vives. La capacité qu'ont ces armes d'anéantir notre planète exige une action plus efficace et plus rapide en faveur de leur élimination. La communauté internationale doit renforcer ses efforts pour prévenir la prolifération de ces armes et le risque de les voir tomber entre les mains de terroristes.

Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005 doit se réunir le mois prochain. En 1958, un de mes prédécesseurs au poste de ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Frank Aiken, a proposé qu'un tel traité soit conclu. Lorsque le TNP a été ouvert à la signature, l'Irlande a eu le privilège d'être le premier pays à le signer et à le ratifier. Dans l'intervalle, les efforts entrepris pour renforcer le Traité et assurer le respect de ses dispositions ont toujours été considérés par l'Irlande comme une priorité absolue dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Au cours de ces dernières années, le TNP a été mis à rude épreuve. Comme d'autres pays, nous déplorons que la République populaire démocratique de Corée ait annoncé l'année dernière son intention de se retirer du TNP. Une nouvelle fois, nous demandons instamment à ce pays de démanteler sans délai tout programme d'armement nucléaire de façon visible, vérifiable et irréversible, d'autoriser le retour des inspecteurs de l'AIEA et de respecter pleinement et sans condition l'ensemble des obligations internationales pertinentes, notamment le TNP et l'accord de garanties qu'il a conclu avec l'AIEA.

Des craintes ont également été exprimées en ce qui concerne les programmes nucléaires d'un certain nombre d'autres pays. La possession d'armes nucléaires par des États non parties au TNP et l'inobservation des dispositions du Traité par des États parties risque de nuire aux efforts multilatéraux de non-prolifération et de désarmement.

Certains États parties au TNP ont tendance à insister sur ses prescriptions en matière de non-prolifération, au détriment de ses dispositions relatives au désarmement. Je suis fermement convaincu que la non-prolifération et le désarmement se renforcent mutuellement. Nous devons, avant toute autre chose, partir du principe que ce qui n'existe pas ne peut pas proliférer. Le développement de nouveaux types ou de nouvelles utilisations d'armes nucléaires a peu de chances de renforcer la confiance. Au contraire, il laisse entendre que le tabou qui entoure l'utilisation de ces armes pourrait bien faiblir.

(M. Cowen, Irlande)

La préservation de l'intégrité du TNP implique le respect de l'ensemble de ses dispositions et des engagements librement acceptés lors des conférences d'examen. Les progrès que les États parties au TNP peuvent faire s'ils ont une volonté politique suffisante ont été mis en évidence dans les conclusions du Document final de la Conférence d'examen de 2000, qui propose une voie réaliste en vue de parvenir au désarmement nucléaire. Avec ses partenaires au sein de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, l'Irlande a beaucoup travaillé pour parvenir à ce résultat. Les 13 mesures concrètes à prendre pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI ont été adoptées par consensus. Parmi ces mesures figure l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Un système fondé sur le droit est un système respecté par tous. Un accord adopté par consensus, à l'instar du Document final de 2000, impose des responsabilités particulières et confère une certaine légitimité.

Le Document final de 2000 renferme également des engagements en matière de non-prolifération et, plus spécifiquement, de garanties. La Conférence a approuvé le protocole additionnel type adopté par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Irlande pense qu'un protocole additionnel est devenu un élément incontournable de tout régime de garanties efficace. En même temps que d'autres membres de l'UE, elle a pris les mesures nécessaires au niveau national en vue de l'entrée en vigueur d'un tel protocole. Je demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier un protocole additionnel, quelles que soient l'importance ou la nature de leurs programmes nucléaires. Ils démontreront ainsi avec force leur attachement au TNP.

Il existe un lien fondamental entre les objectifs du TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dernier grand traité à avoir été négocié dans le cadre de cette instance. L'Irlande considère toujours ce traité comme une étape fondamentale dans la voie du désarmement nucléaire. Huit ans après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies et en dépit du soutien d'une écrasante majorité des États Membres, le Traité ne dispose toujours pas du soutien requis pour entrer en vigueur.

Consciente des dangers liés aux armes de destruction massive, l'Union européenne a, lors de la réunion du Conseil européen de décembre dernier, adopté une stratégie pour empêcher la prolifération de ces armes. Nous sommes convenus que la non-prolifération devait être intégrée à nos politiques globales et s'appuyer sur l'ensemble des ressources et des moyens dont dispose l'Union. Nous nous efforçons d'appuyer les institutions multilatérales chargées d'assurer la vérification et le respect des traités. Par ailleurs, nous sommes favorables à la mise en place de contrôles des exportations stricts au niveau national et coordonnés au niveau international, nécessaires pour mettre en œuvre ce régime juridique.

L'appui aux instruments multilatéraux doit se traduire par le souci de respecter effectivement leurs obligations. C'est pourquoi l'Irlande est favorable à l'adoption d'un instrument effectif de mise en œuvre et de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Nous reconnaissons le travail accompli l'année dernière lors des réunions des États parties et nous nous félicitons de l'accent mis sur la nécessité de mesures nationales effectives pour assurer la pleine mise en œuvre des dispositions de la Convention. Dans le cadre de la

(M. Cowen, Irlande)

stratégie de l'UE sur les armes de destruction massive, nous travaillons avec nos partenaires pour parvenir à l'universalisation du Traité.

La Convention sur les armes chimiques interdit également une catégorie d'armes de destruction massive. L'existence possible d'armes chimiques dans les pays qui ne sont pas parties à la Convention est une source de préoccupation et c'est pourquoi, avec nos partenaires de l'UE, nous continuerons à promouvoir son universalisation.

Dans le passé, la Conférence du désarmement a apporté une contribution précieuse au désarmement et à la limitation des armements. L'inaction actuelle forme un contraste saisissant avec ce glorieux passé. Depuis notre adhésion à la Conférence, en 1999, aucun travail réel n'a été fait ici.

Les raisons de l'impasse actuelle sont évidentes. Il n'existe pas de consensus politique sur les mesures à prendre à présent pour régler au niveau multilatéral les grandes questions touchant au désarmement et à la limitation des armements.

Nous ne devons pas laisser le travail de la Conférence devenir l'otage de quelque question que ce soit. Il devrait être possible de parvenir à un accord qui tienne compte des préoccupations communes.

Pour sa part, l'Irlande est favorable à la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé d'examiner spécifiquement la question du désarmement nucléaire. Nous pensons que la Conférence doit ouvrir des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il nous paraît judicieux d'engager un processus susceptible de nous conduire à un accord sur la non-militarisation de l'espace. Dans le même temps, nous sommes réalistes et conscients du fait que cette instance sera probablement incapable d'ouvrir des négociations sur des questions trop nombreuses au même moment.

Si la Conférence n'est toujours pas en mesure de concrétiser un consensus politique sur les négociations à mener, elle peut tout de même jouer un rôle dans la recherche d'un terrain d'entente qui devra être à la base d'un tel consensus. Des discussions structurées sur chacun des points de l'ordre du jour de la Conférence permettraient d'affiner la compréhension des questions complexes et des préoccupations des autres États. Cela ne fera que renforcer la confiance, sans laquelle il ne peut y avoir de négociations.

La Conférence doit également s'interroger sur la pertinence de ses méthodes de travail dans le monde d'aujourd'hui. J'ai du mal à croire et, a fortiori, à comprendre, qu'un organe doté d'un mandat si important pour l'humanité et financé par l'ONU puisse encore empêcher la société civile de jouer un rôle significatif dans ses discussions. Je ne comprends pas non plus le caractère éminemment restrictif de la composition de la Conférence. Alors que la Conférence comprend des États dont l'engagement au service des traités multilatéraux de désarmement est faible, d'autres États, qui figurent au nombre des défenseurs ardents du système de désarmement multilatéral, n'ont toujours pas le droit d'y entrer. Parmi ces États, je citerai certains membres de l'Union européenne ou candidats à l'adhésion, dont l'admission à la Conférence est maintenant bloquée depuis des années.

(M. Cowen, Irlande)

Le problème de la légitimité est directement lié au respect de l'action multilatérale. N'oublions pas que si nous voulons disposer d'un système multilatéral efficace, nous devons tous contribuer de façon décisive à son édification. Le système multilatéral doit être un système au sein duquel chacun a sa place et auquel chacun doit sentir qu'il appartient. Nous avons tous le devoir de trouver des solutions communes et d'occuper notre place dans leur mise en application.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre. Je vous invite à rester à vos places.

*La séance est suspendue à 10 h 55; elle reprend à 11 h 05.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je suis très heureux d'accueillir S. E. M. Reaz Rahman, Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, auquel je donne la parole.

M. RAHMAN (Bangladesh) (traduit de l'anglais): C'est pour moi un véritable privilège que de m'exprimer devant la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Au fil des années, cette instance a non seulement prouvé son efficacité et sa pertinence dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement nucléaire, mais aussi largement contribué à la paix et à la sécurité du monde. Nous espérons être capables de faire à nouveau progresser la Conférence dans son travail, sur la base des grandes réalisations du passé.

L'appui du Bangladesh à un désarmement général et complet est total et constant. Le désarmement fait l'objet d'un engagement constitutionnel. Nous sommes parties à la plupart des traités de désarmement, y compris le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les armes chimiques, la Convention d'Ottawa et la Convention sur les armes biologiques. Nous attachons une haute importance au respect scrupuleux de leurs dispositions, à leur application sans discrimination et à la vérification. Nous continuerons à contribuer à tous les efforts axés sur un désarmement général et complet, partiel ou autre.

Les armes nucléaires présentent le danger le plus grave pour l'humanité. Depuis près de 35 ans, le Traité sur la non-prolifération constitue l'instrument le plus important et le mieux accepté en matière de prévention de la prolifération des armes nucléaires. Aujourd'hui, il est assailli de graves difficultés qui compromettent tout ce processus.

En tant qu'État partie au TNP, le Bangladesh a délibérément renoncé à se doter d'armes nucléaires. Autre élément d'importance, nous sommes le premier pays d'Asie du Sud à avoir signé le Traité d'interdiction complète des essais. Ces mesures témoignent de façon tangible de notre engagement constitutionnel en faveur d'un désarmement général et complet.

Dans notre région, nous pouvons constater avec satisfaction la reprise du dialogue entre nos deux voisins nucléaires. Leur affrontement risquait d'avoir des répercussions néfastes sur l'ensemble des pays du sous-continent, qui souhaitaient légitimement qu'il cesse. Nous espérons sincèrement que ces deux pays en viendront à l'adoption de mesures en faveur d'une paix durable en Asie du Sud.

(M. Rahman, Bangladesh)

Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur, en juin de l'année dernière, du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs, conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis. Bien que ce Traité ne compense pas totalement l'abrogation du Traité ABM, il représente un pas important vers un désarmement nucléaire. Nous demeurons persuadés que seule l'élimination totale des armes nucléaires peut offrir une garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes.

La Conférence d'examen du TNP de 1995 a appelé de ses vœux l'ouverture et la conclusion rapides de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, qui constituerait une étape importante en matière de non-prolifération. Le Bangladesh appuie le mandat adopté pour la négociation d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les négociations doivent s'appliquer aux stocks existants, sans quoi le traité en question sera incomplet.

Nous pensons qu'il est essentiel d'examiner les engagements pris à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue de la mise en œuvre effective du TNP. Dans ce contexte, les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière. Nous regrettons que peu de progrès aient été faits sur la voie de l'élimination des armements nucléaires, en dépit de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires à la Conférence d'examen de 2000.

L'absence de progrès dans la pleine mise en œuvre des 13 mesures concrètes définies par la Conférence d'examen de 2000 n'a rien de réconfortant non plus. Nous aimerions que tous les États parties au TNP réaffirment leur attachement sans faille à ce programme d'action et fassent de réels efforts pour le mettre en œuvre. Ensemble, nous devons œuvrer sans relâche à la réalisation de l'objectif primordial d'un désarmement nucléaire général et complet sous un contrôle international strict et efficace, ainsi que le requiert l'article VI du TNP.

Le Bangladesh est fermement convaincu de la nécessité de mettre en œuvre des approches régionales du désarmement nucléaire, notamment par la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Nous pensons que de telles mesures sont propres à renforcer la confiance au niveau régional et à réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires.

Nous sommes vivement préoccupés par les changements de politique chez certains États dotés d'armes nucléaires, qui semblent soucieux de se soustraire à l'engagement de ne pas employer ou menacer d'employer de telles armes contre des États qui n'en possèdent pas. L'engagement unilatéral des États dotés d'armes nucléaires, réaffirmé dans la résolution 984 (1995), du Conseil de sécurité, a constitué un des éléments qui ont incité les autres États à renoncer à l'option nucléaire, contribuant ainsi à l'élimination de ces armes. Les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP sont en droit de recevoir de la part des États dotés d'armes nucléaires la garantie que ces derniers n'emploieront pas et ne menaceront pas d'employer ces armes contre eux. Il est donc primordial que de nouveaux efforts soient entrepris avec énergie et en priorité dans le but de conclure un instrument universel et juridiquement contraignant, offrant des garanties de sécurité inconditionnelles aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous pensons qu'une telle mesure consoliderait l'assise du régime de non-prolifération.

(M. Rahman, Bangladesh)

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. Le monde aspire à ce que l'espace ne soit exploré qu'à des fins exclusivement pacifiques et pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité. La militarisation de l'espace pourrait entraîner une course aux armements qui, nous le croyons, serait nuisible à la paix et à la sécurité du monde. Il incombe aux pays qui disposent des moyens d'atteindre l'espace de faire en sorte que ce milieu soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

Nous sommes convaincus que la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'est possible que moyennant l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant. Nous espérons que s'ouvriront prochainement des négociations sur un traité international juridiquement contraignant destiné à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace.

Nous célébrons cette année le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi des mines terrestres antipersonnel. Le Bangladesh est le seul pays de l'Asie du Sud à avoir adhéré à la Convention. Pour nous, il s'agit là d'une mesure courageuse de plus, car aucun de nos voisins n'est partie à la Convention. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de notre engagement humanitaire d'éliminer les souffrances provoquées par les mines antipersonnel. Nous demeurons profondément attachés aux buts humanitaires fondamentaux de la Convention. Nous allons prochainement commencer la destruction de nos stocks de mines antipersonnel, un travail que nous espérons achever d'ici mars 2005.

L'universalisation de la Convention reste un grand défi pour la communauté internationale. Il existe des signes encourageants. Ainsi, il est réconfortant de noter que 141 pays sont parties à la Convention. Nous croyons que les souffrances provoquées par les mines antipersonnel doivent constituer l'unique raison, raison impérieuse s'il en est, capable d'encourager la poignée d'États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention. Nous les exhortons à agir dans ce sens.

Les armes légères sont à l'origine de souffrances humaines immenses dans le monde entier. On estime que plus de 500 000 personnes meurent chaque année des suites de blessures provoquées par des armes à feu de petit calibre, qui sont ainsi les armes les plus meurtrières actuellement. Ces victimes sont des civils dans 90 % des cas et des enfants dans 50 % des cas, alors que 30 % d'entre elles sont des femmes. On compte plus d'armes entre les mains de civils que dans les arsenaux des forces armées régulières. De plus, la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes légères fait qu'il est aisé de fournir des armes aux enfants, ce qui entraîne une multiplication du nombre d'enfants soldats.

Notre objectif doit être l'élimination du trafic d'armes légères par une mise en œuvre effective du Programme d'action établi en 2001. En juillet 2003, la première Réunion biennale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a permis d'établir un partenariat international et régional efficace pour résoudre ce problème. Nous pensons que seuls un engagement politique accru et une coopération régionale et internationale renforcée permettront de combattre efficacement ce problème. L'élan pris en 2003 doit être maintenu.

(M. Rahman, Bangladesh)

Pour nous, le développement constitue une priorité. Nous sommes fermement convaincus que les objectifs de développement pour le Millénaire seront plus faciles à atteindre si nous réduisons les dépenses militaires et si nous consacrons les ressources ainsi libérées à la lutte contre la pauvreté et à la mise en place de mesures de confiance durables dans le cadre d'une coopération politique internationale. Nous devons donc redoubler d'efforts pour inverser la tendance actuelle, chez les grandes puissances, à l'augmentation des dépenses militaires. Au cours de ces dernières années, les dépenses militaires dans le monde ont en effet franchi la barre des 800 milliards de dollars des États-Unis. Mais il est difficile d'affirmer que ce réarmement et l'augmentation des dépenses militaires ont rendu le monde plus sûr. En revanche, si ne serait-ce qu'une petite partie des dépenses militaires colossales était consacrée au développement socioéconomique, nous pourrions libérer la population mondiale du fléau de la pauvreté et rendre le monde plus sûr. Le lien entre les dividendes de la paix et les ressources mondiales consacrées à la lutte contre la pauvreté doit être pris très au sérieux.

Le Bangladesh est vivement préoccupé par l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement continue de se trouver. Les travaux de la Conférence ne progressent plus depuis de nombreuses années. Un tel blocage fait naître toutes sortes de spéculations au sujet de l'efficacité et de la pertinence de la Conférence. Nous devons agir maintenant pour empêcher une telle érosion. Nous devons dépasser nos intérêts individuels au nom de la sécurité collective de toute l'humanité. Il serait regrettable, en effet, que nous ne fassions pas de véritables efforts pour remettre la Conférence du désarmement sur la bonne voie.

La Conférence est actuellement saisie de la proposition de cinq de ses anciens Présidents. La proposition dite communément des cinq Ambassadeurs est une initiative qui dépasse les clivages entre groupes et qui porte sur un programme de travail pour la Conférence. Cette proposition ne répond pas nécessairement à toutes les attentes, mais notre recherche du meilleur ne doit pas nous faire oublier le bon. En effet, il n'y aura peut-être jamais de meilleure solution. La proposition nous semble équilibrée et constitue à notre avis une base solide en vue de parvenir à un consensus.

La Conférence du désarmement est surveillée avec attention par la communauté internationale. Elle doit répondre aux attentes de cette communauté. Donnons-lui une chance de le faire par des actions concrètes. Nous devons trouver ensemble la volonté politique de rendre le monde plus pacifique et plus sûr.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie S. E. le Ministre d'État aux affaires étrangères du Bangladesh de sa déclaration. Je vais suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Ministre, et je vous invite de nouveau à rester à vos places.

*La séance est suspendue à 11 h 20; elle reprend à 11 h 25.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): J'ai le privilège d'accueillir S. E. M<sup>me</sup> Laila Freivalds, Ministre des affaires étrangères de la Suède, et de lui donner la parole.

M<sup>me</sup> FREIVALDS (Suède) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de dire que les attentats de Madrid constituent une attaque non seulement contre le peuple espagnol, mais aussi contre la démocratie et contre les valeurs que nous prônons et défendons. Je renouvelle mes

plus sincères condoléances aux familles des victimes de cette tragédie, et au Gouvernement espagnol.

Je suis heureuse de m'exprimer devant la Conférence du désarmement sous la présidence du Mexique. La Suède et le Mexique ont souvent travaillé en étroite collaboration sur des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. La Suède vous appuiera, Monsieur le Président, dans tous les efforts que vous entreprendrez dans l'exercice de vos pouvoirs pour redynamiser une instance de négociation autrefois si performante, afin de lui permettre à nouveau d'assumer ses responsabilités.

Il est inacceptable que, à un moment où la situation dans le monde devient de plus en plus préoccupante et où les efforts multilatéraux et mondiaux sont plus nécessaires que jamais, la Conférence du désarmement soit marginalisée et ne joue pas le moindre rôle.

Des efforts particuliers doivent être entrepris. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière et ne doivent pas empêcher cette instance d'examiner réellement la question nucléaire. Tous les États doivent faire des efforts pour que le travail puisse commencer là où cela est possible, même si cela doit signifier que tous les membres ne seront pas prêts à examiner toutes les questions importantes au même moment. Si un premier pas n'est pas franchi, il n'y aura pas non plus de deuxième ni de troisième pas.

Récemment, l'existence de programmes illicites de fabrication et d'armes de destruction massive et de tentatives de prolifération de telles armes a été révélée. À ces révélations s'ajoutent les réseaux terroristes internationaux et la crainte de les voir acquérir des armes de destruction massive. Ce sont là autant de menaces qui pèsent sur nous tous et nous devons sans tarder unir nos efforts pour redresser la situation.

Tous les cas de détention clandestine d'armes de destruction massive doivent être examinés d'urgence, et toutes les manœuvres visant à disséminer de telles armes doivent être contrées. Le monde doit être débarrassé des armes de destruction massive. Les régimes internationaux existants de limitation des armements et de désarmement doivent être respectés et devenir universels. Les moyens nous permettant de déceler, dès que possible, les violations de ces instruments doivent être renforcés par le biais de l'utilisation efficace des mécanismes de vérification existants et par la mise en place de mécanismes complémentaires. Des règles et instruments juridiques internationaux supplémentaires doivent être négociés pour combler les lacunes existantes, car il existe bel et bien des lacunes.

Sur la base de ces considérations générales, je vais m'arrêter sur certaines des questions en cause.

Récemment, les armes de destruction massive ont attiré l'attention des responsables politiques du monde entier. En Iraq, des interrogations subsistent au sujet des programmes d'armement de Saddam Hussein. Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est inquiétant. La Suède espère que les pourparlers entre les six parties inciteront ce pays à se conformer à nouveau au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à autoriser l'AIEA à vérifier le démantèlement complet et irréversible de son programme nucléaire. L'Iran a signé un protocole additionnel et renforcé sa coopération avec l'Agence

internationale de l'énergie atomique. Cela est une bonne chose. Cependant, des informations selon lesquelles l'Iran aurait omis certains éléments dans la déclaration de son programme nucléaire ont fait surgir de nouvelles craintes. L'Iran doit faire preuve d'une totale transparence face aux efforts constants faits par l'AIEA pour régler toutes les questions en suspens. L'évolution de la situation dans la Jamahiriya arabe libyenne a permis le démantèlement d'un réseau de proliférateurs qui vendait des matières nucléaires au plus offrant. La décision de ce pays de soumettre ses programmes d'armes de destruction massive à une vérification internationale approfondie constitue néanmoins un fait nouveau très positif.

Ces différents événements suscitent de vives inquiétudes au sujet de la menace très réelle que les armes de destruction massive font peser sur nous tous, mais ils démontrent également que la diplomatie et l'unité d'action de la communauté internationale peuvent donner des résultats positifs. La prise de conscience de cette menace s'est accompagnée d'efforts destinés à prévenir et enrayer la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

L'année dernière, la Suède a suscité au sein de l'Union européenne un débat sur la façon de renforcer la politique de l'Union en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. En décembre dernier, l'UE a adopté une stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Le multilatéralisme est à la base de cette stratégie. La coopération avec les autres États et organisations en est un élément essentiel, et le règlement des problèmes posés par la prolifération sera au cœur de la politique extérieure de l'UE.

La stratégie porte sur un large éventail de mesures. À l'aide des instruments dont elle dispose, l'UE travaillera avec détermination à la mise en œuvre et à l'universalisation des règles et traités de désarmement et de non-prolifération, à la promotion du respect de ces instruments et au renforcement du contrôle des exportations. L'UE appuiera également la création de nouveaux instruments internationaux de vérification.

Un monde exempt d'armes de destruction massive constitue depuis longtemps un objectif prioritaire de la Suède. Pour que les mesures de non-prolifération soient effectives, crédibles et durables, le désarmement est aussi nécessaire. Le désarmement et la non-prolifération sont deux aspects qui se renforcent mutuellement. Si de réels progrès ont été faits en vue de l'élimination complète des armes biologiques et chimiques, il n'en va pas de même en ce qui concerne les armes nucléaires. Au contraire, la tendance actuelle consiste à renforcer le poids de l'arme nucléaire dans les stratégies de sécurité et il y a tout lieu de penser qu'une nouvelle génération d'armes nucléaires est en cours de préparation. Si elle se confirmait, cette tendance compromettrait l'autorité du régime de non-prolifération nucléaire et risquerait de provoquer une nouvelle course aux armements.

Pour mieux répondre à la menace posée par les armes de destruction massive, le Gouvernement suédois a créé une commission internationale indépendante sur ces armes. Nous espérons que cette commission, présidée par M. Hans Blix, donnera un nouvel élan à l'action internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération et qu'elle formulera de nouvelles recommandations.

Le TNP est à la base du régime de non-prolifération des armes nucléaires, du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Conférence d'examen du TNP de 2005 sera déterminante: elle devra conduire au renforcement du régime institué par le Traité. Il faudra tirer les leçons des exemples de la République populaire démocratique de Corée, de l'Iran et de la Jamahiriya arabe libyenne.

Avec le TNP, cinq États ont reçu le droit temporaire de posséder des armes nucléaires, à la condition qu'ils s'engagent à démanteler leurs arsenaux nucléaires. Ces cinq États ont pris l'engagement formel de désarmer. Pour rendre notre monde plus sûr et assurer la pérennité du TNP, ils doivent honorer cet engagement. Les autres États doivent, quant à eux, s'abstenir d'acquiescer ou de mettre au point des armes nucléaires.

L'élimination des armes nucléaires non stratégiques constituerait une mesure déterminante dans la prévention du terrorisme nucléaire. De plus, la nature des armes nucléaires non stratégiques est telle que les stratèges militaires pourraient bien être tentés de considérer que ces armes peuvent être utilisées sur le champ de bataille. Gommer la distinction entre armes classiques et armes nucléaires non stratégiques aurait pour effet d'abaisser le seuil à partir duquel les armes nucléaires pourraient être employées. Un accord de désarmement contraignant et vérifiable sur les armes nucléaires non stratégiques doit être négocié.

Je voudrais renouveler l'appel de la Suède en faveur de la mise en œuvre des dispositions du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, en particulier de l'engagement concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'entrée en vigueur de ce traité ne doit pas être retardée davantage. La fin des essais nucléaires rendrait plus difficile l'acquisition d'armes nucléaires et contribuerait à la prévention d'une course aux armements basée sur le développement qualitatif de ces armes. C'est pourquoi j'appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité dès que possible.

Par ailleurs, il est temps d'autoriser l'ouverture de négociations sur un traité qui mettrait fin à la production de matières fissiles, principale composante des armes nucléaires. En négociant un tel traité, la Conférence du désarmement franchirait une étape décisive. J'engage tous les États représentés ici à ne pas attendre davantage pour le faire.

Le TNP, qui est pratiquement universel, fait partie du droit international et, à ce titre, doit être respecté aussi par les pays qui n'y ont pas encore adhéré. J'engage l'Inde, Israël et le Pakistan à respecter les règles établies par le Traité en attendant d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un élément essentiel du TNP, et ce droit va de pair avec les garanties de l'AIEA. Les récents événements ont démontré l'importance vitale des protocoles additionnels. Ils renforcent les moyens et l'autorité dont dispose l'AIEA pour vérifier que les États respectent leurs engagements en matière de non-prolifération.

La Convention sur les armes chimiques prévoit l'élimination effective de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Mais la tâche n'est pas encore achevée. La destruction des armes chimiques doit se poursuivre à un rythme aussi rapide que possible. Nous devons

continuer notre travail en vue de la mise en œuvre effective de la Convention. Nous devons aussi faire en sorte que tous les États deviennent parties à cet instrument. Rien ne justifie qu'un État n'ayant rien à cacher demeure hors de la Convention.

Il y a lieu de s'inquiéter de ce que les terroristes s'intéressent aux armes biologiques. Cette situation appelle un renforcement de l'action internationale en faveur de la non-prolifération des armes biologiques et des matières et techniques connexes. La Convention sur les armes biologiques doit être renforcée et pourvue d'un mécanisme de vérification. La Suède appuie tous les efforts entrepris pour renforcer le régime institué par cette convention, que ce soit par l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge ou d'autres.

L'accès à des missiles balistiques à longue portée en même temps qu'à la technologie et au savoir-faire en matière d'armes de destruction massive suscite une vive préoccupation. Le Code de conduite international en matière de lutte contre la prolifération des missiles, mis en place en 2002, constitue le seul instrument multilatéral consacré à la question des missiles balistiques. Il faudrait faire de ce code un instrument juridiquement contraignant assorti de mesures de vérification. Dans un premier temps, j'invite tous les États à y souscrire.

N'oublions pas que les armes classiques constituent aussi une menace permanente pour de nombreuses personnes dans le monde. Les terroristes et les criminels profitent de la libre circulation des armes légères, dont la présence ne fait qu'exacerber les conflits locaux et régionaux et détruire le tissu de sociétés déjà fragilisées.

La lutte contre le commerce illicite des armes légères constitue un élément essentiel de notre effort en faveur d'une plus grande sécurité. Le contrôle des exportations, y compris le contrôle des trafiquants d'armes, une plus grande transparence dans le commerce des armes, ainsi que le marquage et la traçabilité des armes sont des domaines dans lesquels les règles internationales doivent être renforcées.

Il existe un lien intrinsèque entre la sécurité et le développement durable. Une approche cohérente en matière de prévention des conflits et de reconstruction des pays ravagés par la guerre s'impose.

La Suède se félicite de l'adoption, en novembre dernier, d'un protocole sur les restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur certaines armes classiques. Le texte de ce protocole est actuellement examiné par le Parlement suédois.

Cependant, nous devons continuer à travailler pour accroître la protection des civils, notamment en faisant en sorte que les munitions et les sous-munitions ne deviennent plus des restes explosifs de guerre. La Suède continuera d'œuvrer à cela dans le cadre du processus d'examen de la Convention sur certaines armes classiques.

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, plus de 140 pays y sont parties et plus de 31 millions de mines ont été détruites. C'est une victoire. Mais les mines antipersonnel continuent encore aujourd'hui à tuer et mutiler des civils. Pour débarrasser le monde des souffrances humaines provoquées par les mines antipersonnel, la Convention doit devenir véritablement universelle. Le Gouvernement suédois

regrette par conséquent la récente décision des États-Unis de mener leur politique en matière d'action antimine hors du cadre de cette importante convention. La première Conférence d'examen, qui aura lieu à Nairobi dans le courant de cette année, doit être l'occasion d'un signe politique fort en faveur de l'universalisation de la Convention.

De réelles menaces pèsent sur la sécurité mondiale, régionale, locale et individuelle. Ces menaces, de dimension mondiale, ne peuvent être combattues qu'au moyen d'efforts conjoints. Notre avenir dépend de notre capacité à travailler ensemble. Il dépend également du degré d'efficacité du multilatéralisme. Le monde ne peut se permettre d'abandonner à sa léthargie l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Cette instance, la Conférence du désarmement, doit de toute urgence sortir de l'impasse actuelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie S. E. la Ministre des affaires étrangères de la Suède de sa déclaration et des paroles très aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance en vous demandant une nouvelle fois de rester à vos places, le temps de raccompagner la Ministre.

*La séance est suspendue à 11 h 45; elle reprend à 11 h 50.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Maintenant que tous les ministres en visite se sont exprimés, qu'il me soit permis de faire une brève déclaration liminaire à l'occasion de l'accession du Mexique à la présidence de la Conférence.

Tout d'abord, qu'il me soit permis d'adresser une nouvelle fois, au nom de ma délégation, nos plus sincères condoléances à l'Ambassadeur d'Espagne, M. Carlos Miranda, à l'occasion des terribles événements qui se sont produits la semaine dernière à Madrid. Je tiens à faire part de notre entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement espagnols en ces moments difficiles et à réaffirmer que mon Gouvernement condamne vigoureusement ces attentats.

C'est pour mon pays et pour moi-même un grand honneur que de prendre la présidence de la Conférence du désarmement aujourd'hui – pour mon pays, parce que cela représente une nouvelle occasion de promouvoir la cause du désarmement en occupant une position privilégiée, et pour moi, parce que le premier poste que j'ai occupé durant ma carrière diplomatique était précisément celui de membre de la délégation mexicaine à la Conférence, il y a de cela 21 ans.

D'éminents diplomates ont représenté mon pays au sein de cette instance: je ne mentionnerai qu'Antonio de Icaza, Miguel Marín, Manuel Tello et, surtout, mon maître, Alfonso García Robles, lauréat du Prix Nobel de la paix. Suivre leurs pas constitue un réel défi.

La ligne d'action suivie par mon pays dans le domaine du désarmement est issue de la ferme conviction selon laquelle l'existence des armes nucléaires constitue en elle-même une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Le désarmement nucléaire demeure une priorité et il en sera ainsi tant que ces armes de destruction massive n'auront pas été totalement éliminées.

Lorsque j'ai fait connaissance avec la Conférence du désarmement, en 1983, elle exerçait avec constance son mandat d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

(Le Président)

Les accords internationaux auxquels nos efforts ont abouti ont contribué et contribuent encore aujourd'hui à la paix et à la sécurité internationales. Je regrette de devoir constater qu'actuellement nous traversons une phase critique de stagnation qui menace l'autorité que la Conférence ne doit perdre en aucun cas.

Je sais qu'on attend toujours beaucoup du Président en exercice et qu'on pense toujours que ses initiatives finiront par avoir raison de l'inertie. Je prendrai mes responsabilités au sérieux, mais il me sera indispensable de bénéficier de l'appui résolu et de la volonté politique de toutes les délégations si nous voulons briser le cercle vicieux et défaire le nœud gordien qui paralyse la Conférence.

Je tiens à remercier mes deux prédécesseurs immédiats, l'Ambassadrice du Kenya, M<sup>me</sup> Amina Mohamed, et l'Ambassadrice de Malaisie, M<sup>me</sup> Rajmah Hussain, pour l'excellent travail qu'elles ont accompli durant leurs mandats respectifs. J'ai l'intention de poursuivre sur la voie qu'elles ont tracée.

L'adoption d'un programme de travail demeure notre priorité. Je consacrerai mes efforts à la quête de cet objectif, qui semble nous être commun à tous mais que nous n'avons malheureusement toujours pas atteint.

Nos consultations officieuses de la semaine dernière m'ont clairement montré que la proposition des cinq ambassadeurs jouit d'un large soutien. Mais il est clair également que certaines délégations ne sont pas encore prêtes à se joindre à un consensus sur cette base.

J'ai la ferme intention de poursuivre les consultations en ayant pour objectif l'adoption d'un programme de travail. Parallèlement à cet effort, en attendant que nous parvenions à surmonter nos différences, j'ai l'intention de présenter d'ici peu à la Conférence un programme de travail intérimaire basé sur les éléments de l'ordre du jour qui ont été approuvés, afin de nous permettre d'en examiner les différents points de façon systématique. Je suis convaincu qu'en échangeant ainsi des avis sur les points de l'ordre du jour, nous pourrons ouvrir la voie à l'adoption d'un programme de travail définitif.

Je vous invite maintenant à agir ensemble pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Faisons preuve de la volonté politique nécessaire pour redonner élan et dynamisme au multilatéralisme dans le domaine du désarmement. Redoublons d'efforts pour surmonter la stagnation actuelle, dont la persistance devient inacceptable.

La liste des orateurs est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais le représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Umer.

M. UMER (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la ferme volonté de faire avancer la question du programme de travail et d'explorer toutes les possibilités de relancer une Conférence en panne, que vous venez d'exprimer, suscite en nous de nombreux espoirs. Bien entendu, je me joins à vous pour adresser toutes nos condoléances à notre ami espagnol à la suite des terribles événements qui se sont produits dans son pays il y a quelques jours.

(M. Umer, Pakistan)

Monsieur le Président, vous avez fait état d'un concept relativement nouveau pour moi, je veux parler d'un programme de travail intérimaire. De quoi s'agit-il? De quoi un tel programme se composera-t-il? Quel sera son fondement? Dans quel cadre? Comment se programme sera-t-il conduit? Quelques éclaircissements de votre part nous permettraient de mieux réfléchir sur cette idée importante.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Bien sûr, le programme de travail intérimaire que je vais proposer repose sur les points de l'ordre du jour qui ont déjà été approuvés et son but serait de tenter d'examiner de façon systématique chacun de ces points sous une forme qui reste à déterminer.

Je demanderai donc au représentant du Pakistan de bien vouloir faire preuve de patience et d'attendre le produit que je m'appête à soumettre à l'examen des membres de la Conférence. N'oublions pas que la présidence mexicaine ne commence qu'aujourd'hui et durera jusqu'à la fin du mois de mai, ce qui nous laisse du temps.

Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé la parole.

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter le plein succès dans l'exercice de vos responsabilités.

Ma délégation se joint aux autres pour adresser nos condoléances aux familles des victimes des attentats en Espagne.

Dans l'exercice du droit de réponse, je voudrais revenir sur ce qu'ont dit les ministres des affaires étrangères du Canada, de l'Irlande et de la Suède concernant l'inexécution, par la République populaire démocratique de Corée, de ses obligations en vertu du TNP.

Comme vous le savez, la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP le 11 janvier de l'année dernière pour défendre sa souveraineté et son droit vital. Ce retrait tient, entre autres, au mauvais usage fait de l'impartialité de l'AIEA vis-à-vis d'un État partie.

Par son retrait du TNP, la République populaire démocratique de Corée est complètement libérée de la force obligatoire de l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA conformément à l'article III du Traité. Par conséquent, le fait de considérer, au sein de cette instance multilatérale de négociation, que la République populaire démocratique de Corée est tenue d'exécuter les obligations découlant du TNP n'est pas fondé en droit. On peut même voir dans cette attitude la volonté d'exercer des pressions sur nous.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne a été amorcée par la République populaire démocratique de Corée et nous faisons actuellement tous les efforts possibles dans ce sens. Les propositions souples que nous avons formulées pour régler pacifiquement, par la négociation, la crise nucléaire sur la péninsule coréenne figurent parmi ces efforts. Nous voulons la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne.

(M. Jang, Rép. pop. dém. de Corée)

Sur cette base, la République populaire démocratique de Corée a présenté des propositions équitables et souples dans le but de régler pacifiquement et par la négociation la question nucléaire durant la deuxième série de pourparlers entre les six parties, qui a eu lieu à Beijing le mois dernier. Malheureusement, ces pourparlers n'ont abouti à aucun résultat tangible, contrairement à ce qu'attendaient les pays participants.

Nous croyons que la non-prolifération nucléaire ne pourra devenir effective que si les États non dotés d'armes nucléaires eux-mêmes reçoivent l'assurance, en vertu d'engagements juridiquement contraignants, que leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur souveraineté seront protégées contre l'utilisation ou la menace des armes nucléaires. Ce sentiment est partagé par de nombreux pays représentés ici et c'est la raison pour laquelle la majorité des États membres de la Conférence se sont exprimés en faveur de l'adoption d'instruments internationaux juridiquement contraignants visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties sans condition contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires et à éliminer totalement ces armes.

En conséquence, si les pays qui nous ont instamment demandé de respecter les obligations découlant du TNP sont véritablement soucieux d'assurer la non-prolifération nucléaire, ils devraient, je crois, renoncer à toute attitude égoïste et à la politique des «deux poids, deux mesures» sur la question de la non-prolifération avant de formuler des exigences injustes et partisans.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la République démocratique populaire de Corée des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Si tel n'est pas le cas, je considérerai que nous avons terminé nos travaux pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu demain, mercredi 17 mars, à 11 heures dans cette salle. Comme vous le savez déjà, au cours de cette séance plénière, la Conférence aura le privilège d'entendre S. E. M. Bernard Rudolf Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Je vous demande d'être ponctuels demain pour cette séance.

*La séance est levée à 12 heures.*

-----